

Arrêté n° 20/257/CM

Arrêté modificatif de composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B ET C

VU

- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le décret n°89-229 du 17 avril 1989, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics ;
- L'article 4 du décret n°89-229 du 17 avril 1989, précisant que l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination, désigne les représentants de l'établissement parmi les membres de l'organe délibérant titulaire d'un mandat électif ;
- Le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995, modifié, fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupe hiérarchique en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La délibération HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Procès-verbal du 6 décembre 2018, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats des élections professionnelles du jeudi 6 décembre 2018 des représentants aux Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n°19/018/CM du 11 février 2019 portant composition des Commissions Administratives Paritaires des Catégories A, B et C ;
- L'arrêté modificatif n° 19/248/CM du 29 novembre 2019 portant modification de la composition des Commissions Administratives Paritaires des Catégories A, B et C ;

Reçu au Contrôle de légalité le 24 Septembre 2020

CONSIDÉRANT

Pour le collège de l'Administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Les propositions de la Présidente de la Métropole, élue par délibération du 9 juillet 2020, de désigner les représentants du collège de l'Administration aux Commissions Administratives Paritaires des Catégories A, B et C à la Métropole Aix-Marseille Provence.

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 19/248/CM du 29 novembre 2019 est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de membres titulaires et suppléants de l'administration et du personnel aux Commissions Administratives Paritaires des Catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille Provence

Commission Administrative Paritaire de la catégorie A

Représentants de l'autorité territoriale :

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI

M. Gérard FRAU

M. Eric CASADO

M. Roland MOUREN

M. David GALTIER

M. Guy BARRET

M. Alain ROUSSET

Suppléants :

M. Vincent GOYET

M. Laurent SIMON

M. Christian NERVI

M. Stéphane LE RUDULIER

M. Bernard DESTROST

Mme Claudie MORA

M. Régis MARTIN

Représentants du personnel :

Groupe hiérarchique de base V

Titulaires :

Mme Fleur SKRIVAN (SNUTER 13 – FSU)

M. Patrice AYACHE (FO)

Mme Frédérique ONZIA (UNSA)

M. Arnaud DE BRUXELLES (UNSA)

Suppléants :

Mme Fabienne MAESTRAGGI (SNUTER 13 – FSU)

Mme Sophie ROCHAT (FO)

M. Yan JAFFRY (UNSA)

M. Christophe BOCCIA (UNSA)

Mme Isabelle LOUIS (SNT CFE-CGC, CFTC FAFPT, CFDT)

M. Alain BROSSEAU (SNT CFE-CGC, CFTC FAFPT, CFDT)

Groupe hiérarchique supérieur VI

Titulaires :

Suppléants :

M. Philippe CHALLANDE (SNUTER 13 – FSU)

M. Marc DEL CORSO (SNUTER 13 – FSU)

M. Luc ASIA (FO)

Mme Corinne MICHEL (FO)

Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

Représentants de l'autorité territoriale :

Titulaires :

Suppléants :

Mme Solange BIAGGI

M. Vincent GOYET

M. Gérard FRAU

M. Martial ALVAREZ

Mme Claudie MORA

M. Laurent SIMON

M. David GALTIER

M. Christian NERVI

M. Guy BARRET

M. Stéphane LE RUDULIER

M. Roland MOUREN

M. Régis MARTIN

Représentants du Personnel :

Groupe hiérarchique de base III

Titulaires :

Suppléants :

Mme Aïcha N'GAR (SNUTER 13 – FSU)

Mme Dalila EL JAOUADI (SNUTER 13 – FSU)

Mme Carine RIQUIER-PINET (FO)

M. Kamel SAIDI (FO)

Groupe hiérarchique supérieur IV

Titulaires :

Suppléants :

Mme Anne-Laure RIOU (SNUTER 13 – FSU)

Mme Odette LAMARCHE (SNUTER 13 – FSU)

M. Cyril RESTOUIN (SNUTER 13 – FSU)

M. Jean-Louis GARIDOU (SNUTER 13 – FSU)

M. Roger MARTINEZ (FO)

Mme Martine MORNAND (FO)

M. Jean-Michel MOLNAR (UNSA)

Mme Sabine MARQUET (UNSA)

Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

Représentants de l'autorité territoriale :

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI
M. Gérard FRAU
M. Christian AMIRATY
M. David GALTIER
M. Guy BARRET
Mme Maryse RODDE
M. Alain ROUSSET
M. Roland MOUREN

Suppléants :

M. Vincent GOYET
M. Pierre LAGET
M. Laurent SIMON
M. Christian NERVI
M. Stéphane LE RUDULIER
M. Bernard DESTROST
M. Patrick GRIMALDI
M. Régis MARTIN

Représentants du Personnel :

Groupe hiérarchique de base I

Titulaires :

M. Salah BENHEMANI (FO)
Mme Marie-Julie MICHAUX (SNUTER 13 – FSU)
M. Joseph LACROIX (UNSA)

Suppléants :

Mme Stéphanie DEVEY (FO)
Mme Lucia LESPINASSE (SNUTER 13 – FSU)
Mme Odile DEWINTRE (UNSA)

Groupe hiérarchique supérieur II

Titulaires :

M. Christophe SPANO (FO)
Mme Elisabeth MAUSSI (FO)
M. Fabrice GRASSESCHI (FO)
M. Mokhtar BEN SAID (SNUTER 13 – FSU)
Mme Solange GATEL (SNUTER 13 – FSU)

Suppléants :

Mme Magali TROSSEVIN (FO)
M. Joseph COVELLO (FO)
M. Yves VASSALLUCCI (FO)
M. Laurent BENAC (SNUTER 13 – FSU)
Mme Lugdivine CLEMENTI (SNUTER 13 – FSU)

Article 2 :

Madame Solange BIAGGI assure la présidence des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C.

En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Monsieur Stéphane Le Rudulier assurera cette même présidence.

Article 3 :

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Marseille, le 24 septembre 2020

Martine VASSAL